



## Combien de temps après la lecture d'un testament

Par **oeillet6080**, le **23/04/2020 à 16:33**

Mon ex-mari est décédé le 12 avril. Il a acheté une maison avec sa conjointe. Ils se sont pacés.

De notre union, sont nés 3 enfants. J'avais un enfant avant de le rencontrer. Il a reconnu mon enfant.

Il a fait un testament et sa compagne a déjà contacté un notaire.

J'aimerais connaître les droits de mes enfants :

- Savoir combien de temps ils auront après la lecture du testament pour accepter ou refuser?
- Savoir ce qui est le mieux pour mes enfants : avoir le même notaire qu'elle ou pas.
- Savoir le montant de droits de la succession.
- Avoir les articles de loi pour que mes enfants soient dans leur droit et pas grugés.

Merci

Par **youris**, le **23/04/2020 à 20:18**

bonjour,

si vous avez peur d'être grugé, je vous conseille de consulter un notaire qui en fonction de votre situation saura vous expliquer les droits de chaque héritier.

dans le code civil, les successions et les libéralités sont traitées de l'articles 720 à l'article 1100 du code civil soit environ 330 pages sans oublier le code général des impôts.

il est donc impossible de répondre à vos à l'ensemble de vos questions.

les enfants de votre ex sont des héritiers réservataires, ils doivent donc recueillir à minima les 3/4 de la succession de leur père.

salutations